



## Le nouveau classement hôtelier adopté par trois établissements régionaux sur quatre en 2016

En Occitanie, 75 % des hôtels de tourisme ont adopté le nouveau classement Atout France début 2016. Le passage de l'ancien au nouveau dispositif conforme aux standards internationaux se fait majoritairement à nombre d'étoiles constant (70 % des cas) ou en gagnant une étoile (29 %). Alors que les hôtels de grande capacité et appartenant à une chaîne adhèrent presque tous au nouveau classement, c'est beaucoup moins le cas des petites structures indépendantes, surtout si elles sont localisées dans des zones peu touristiques.

Bernard Canonéro, Insee

Fin 2009, un nouveau classement hôtelier est entré en vigueur progressivement en France, coexistant avec l'ancien jusqu'en juillet 2012. Les hôtels peuvent désormais prétendre à un classement de une à cinq étoiles (contre zéro à quatre étoiles précédemment). La liste des critères pour l'obtention des étoiles a été revue pour se conformer aux standards internationaux et pour tenir compte de la disponibilité de nouveaux équipements, de la qualité de l'accueil et des services offerts ou des bonnes pratiques en matière de respect de l'environnement. Anciennement attribué par la préfecture, le classement est à présent prononcé par Atout France, l'agence de développement touristique de la France, et est valable cinq ans. Ainsi les premiers hôtels à avoir adhéré au nouveau dispositif sont actuellement en cours de renouvellement de ce classement.

### Un quart des hôtels ne demandent pas leur classement

Début 2016, sur les 2 076 établissements que compte le parc hôtelier régional, 75 % ont adopté le nouveau classement, soit 1 546 établissements. Ces hôtels regroupent 87 % de la capacité en chambres de la région, chiffres comparables au niveau national, avec respectivement 74 % des hôtels et 86 % des chambres.

Un quart des hôtels de la région se retrouvent donc « non classés ». En effet, la demande de classement est une démarche payante et non obligatoire pour les hôtels. L'un des objectifs du nouveau classement étant une amélioration de la qualité de l'offre, les critères évalués en vue du nouveau classement sont plus nombreux et exigeants qu'avec l'ancien système. Pour y satisfaire, les hôtels doivent réaliser des investissements souvent onéreux et certains ne jugent pas suffisant le retour sur investissement ou n'ont pas les moyens financiers de le faire ou encore n'en voient pas l'utilité.

Si la majorité des hôtels non classés Atout France en 2016 sont d'anciens 0, 1 ou 2 étoiles, plus de 10 % appartenaient auparavant à la catégorie 3 ou 4 étoiles.

L'entrée en vigueur du nouveau classement ne semble pas avoir particulièrement impacté les créations ou cessations d'établissements. Le parc hôtelier n'a pas connu de forte fluctuation entre 2011 (2 085 hôtels) et début 2016 (2 076 hôtels).

Afin d'analyser la transformation structurelle du parc, les résultats qui suivent portent sur le champ constant des hôtels présents à la fois en 2011 et en 2016, soit 1 798 établissements. Ceci afin de pouvoir comparer les caractéristiques des hôtels avant et après l'arrivée du nouveau classement en faisant abstraction des cessations ou des créations d'activités.

### 1 Le plus souvent un nouveau classement à nombre d'étoiles identique

Répartition des hôtels d'Occitanie selon l'ancien et le nouveau classement

Classement Atout France 2016	Classement 2011					Ensemble
	0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles luxe	
1 étoile	41	27	4	0	0	72
2 étoiles	34	43	575	6	0	658
3 étoiles	4	2	228	337	0	571
4 étoiles	0	0	2	63	45	110
5 étoiles	0	0	0	0	9	9
Hôtels classés	79	72	809	406	54	1 420
Hôtels non classés	77	70	202	27	2	378
Ensemble	156	142	1 011	433	56	1 798
<b>Taux de classement (en %)</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>80</b>	<b>94</b>	<b>96</b>	<b>79</b>

Lecture : 575 hôtels classés 2 étoiles en 2011 conservent leur classement 2 étoiles Atout France, 228 hôtels anciennement classés 2 étoiles gagnent une étoile dans le nouveau classement. Seule la moitié (51 %) des hôtels anciennement classés 0 ou 1 étoile sont classés Atout France en 2016.

Champ : champ constant des 1 798 hôtels présents à la fois en 2011 et en 2016

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

Le changement de classement se fait majoritairement à nombre d'étoiles constant (70 % des cas) ou en gagnant une étoile (29 % des cas), les cas de déclassement sont très rares (figure 1).

Les hôtels anciennement classés 0 ou 1 étoile optent moins souvent pour le nouveau classement : seul un sur deux est classé en 2016. Les anciens 1 étoile qui font la démarche sont plus souvent reclassés dans la catégorie 2 étoiles (60 %). Les hôtels qui appartenaient aux catégories 2 et 3 étoiles adoptent plus fréquemment le nouveau classement, dans respectivement 80 et 94 % des cas.

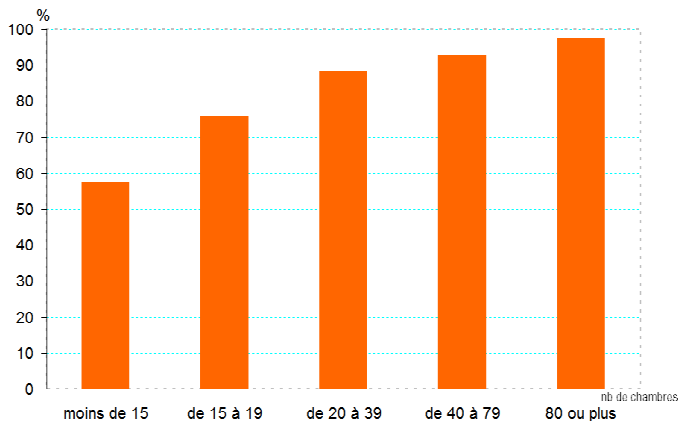
Pour les anciens 4 étoiles, la demande de classement est quasi systématique, 9 sur un total de 54 obtiennent d'ailleurs le classement maximal 5 étoiles, en Occitanie.

### La capacité et l'appartenance à une chaîne déterminent la demande de classement

Plus les hôtels sont grands (en nombre de chambres), plus ils adoptent le nouveau classement Atout France. Si un peu moins de six hôtels de petite taille (moins de 15 chambres) sur dix demandent le nouveau classement, ils sont près de neuf sur dix dès que l'hôtel compte 20 à 40 chambres. Pour les structures de 80 chambres ou plus, le taux de classement frôle les 100 % (figure 2).

#### 2 Un taux de classement qui croît avec la capacité de l'hôtel

Taux de classement selon la capacité de l'hôtel en Occitanie en 2016 (en %)



Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

Sous l'impulsion des têtes de réseau, les hôtels de chaîne adoptent plus fréquemment le nouveau classement. Les taux de classement sont significativement supérieurs pour ce type d'hôtels, quelle que soit leur capacité ou leur ancien classement en 2011 (94 % contre 77 % pour les hôtels indépendants, c'est à dire n'appartenant pas à une chaîne). Au sein même des indépendants, un sur trois, tout en gardant leur identité propre, partageant une enseigne commune et font donc partie d'un réseau. Pour ces derniers, le taux de classement est sensiblement supérieur aux autres indépendants (85 % contre 73 %).

### Plus de demandes de classement dans les zones à forte concurrence

La décision de demander le nouveau classement Atout France est fortement liée à l'ancien classement de l'hôtel en 2011, à sa capacité en nombre de chambres et à son appartenance ou non à une chaîne. Ainsi la structure même du parc hôtelier conditionne le taux de classement. En Occitanie, les hôtels situés en zone urbaine sont ceux qui affichent les plus forts taux de classement (87 %), cumulant un effet « taille » des établissements et la plus grande présence des chaînes. Cependant, l'effet structurel n'est pas le seul déterminant. En effet, il semble que les hôteliers demandent plus souvent le nouveau classement s'ils se trouvent dans une zone touristique, c'est-à-dire à forte concurrence. Si le nombre d'étoiles n'est pas le seul mode d'évaluation ou de promotion avec le développement des sites internet de comparaison des prix ou d'avis utilisateurs, il reste néanmoins une garantie officielle de qualité, de niveau d'équipement et de confort propices à rassurer les clients. Les étoiles servent de repères aux clients français mais aussi étrangers puisque les critères sont maintenant conformes aux standards internationaux.

À côté des zones urbaines, le taux de classement est particulièrement fort à Lourdes (86 %) et sur le littoral (85 %), deux grandes zones touristiques d'Occitanie. Dans les zones rurales et le massif pyrénéen où la concurrence est beaucoup moins forte, les taux de classement sont plus bas (respectivement 71 et 72 %).

#### Comparaison entre l'ancien et le nouveau classement hôtelier

	Ancien classement	Nouveau classement
Gamme (mentions spéciales)	De 0 à 4 étoiles 4 étoiles Luxe	De 1 à 5 étoiles Distinction Palace
Organisme attributaire	Préfecture	Atout France
Durée	Indéterminée (avec contrôles)	5 ans
Coût	Gratuit	Payant (dépend de la demande)
Nombre de chambres minimum	0 étoile : 5 chambres 1 étoile : 7 chambres 3 étoiles et + : 10 chambres	Pas de restriction
Type de visite de contrôle	Déclarée	1 à 3 étoiles : déclarée 4 et 5 étoiles : déclarée et précédée d'une visite mystère
Nombre de critères	30	246
Types de critères	Équipement	Équipement État de propreté Exigences de la qualité des services normés Accessibilité et développement durable

Insee Occitanie  
36, rue des Trente-Six Ponts  
BP 94217  
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :  
Michèle Even

ISSN : 2493-4704

© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- « [Offre importante et diversifiée d'hébergement touristique en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées](#) », *Insee Analyses Occitanie* n° 24, juillet 2016
- « [Un nouveau classement très majoritairement adopté par les hôtels français](#) », *Le 4 pages de la DGE* n° 53, avril 2016
- « [En 2014, une chambre d'hôtel sur deux appartient à une chaîne](#) », *Insee Première* n° 1553, juin 2015
- Site internet d'Atout France : <https://www.classement.atout-france.fr/>

